

JJ92
Quelque part à
95880 Enghien les Bains

Enghien, le 20 janvier 2014

Monsieur le Maire d'Enghien
Hôtel de Ville
95880 ENGHIEEN LES BAINS

Monsieur le Maire,

Je tiens par ce courrier à féliciter votre équipe pour de récents aménagements urbains que j'apprécie, quotidiennement pour certains :

- Rénovation du passage souterrain de la gare de La Barre-Ormesson,
- Restructuration de l'allée des Lièvres,
- Restructuration de la rue de la Barre, avec mise en zone 30 depuis le bd Sadi Carnot jusqu'à l'av. du Maréchal Foch et installation d'un petit parc à vélos dans l'angle face au souterrain de la gare.

Justement, à propos de vélos et de zone 30, je regrette que la rue de la Barre n'ait pas été mise en double sens cyclable entre le débouché du souterrain de la gare, utilisé par les cyclistes voulant traverser la voie ferrée sans faire un détour, et le bd Carnot. D'autant que la loi LAURE le permet depuis maintenant cinq ans (*décret 2008-754 du 30-07-2008*) ce que de nombreuses villes font ou ont fait, parfois depuis longtemps, avec succès : Asnières-sur-Seine, Clamart, Fontainebleau, Nanterre, Sceaux, ...

J'y ai trouvé comme un écho dans le « Reflet » de décembre avec :

- l'article « la mobilité pour tous », puis un reportage sur la création par deux enghiennois d'un site internet de location de vélos entre particuliers (*mais encore faut-il ensuite pouvoir facilement utiliser le vélo loué*)
- la double page consacrée à un rapport d'étape du projet « Cœur de ville » avec un encart annonçant une réunion publique dans le cadre de l'Agenda 21
- et enfin l'article « Enghien-les-Bains capitale cycliste ».

Pour rouler quotidiennement à vélo, principalement en Île-de-France puisque c'est ainsi que je vais travailler à Nanterre, je trouve que l'urbanisme de la ville se prête bien à la mise en zone 30 de la quasi-totalité de sa voirie, avec généralisation des double-sens cyclables afin que les enghiennois et habitants des communes limitrophes le désirant puissent, au lieu de prendre leur voiture, se déplacer à vélo aussi naturellement et facilement qu'à pied, que ce soit pour aller au travail, prendre le train, faire des courses, des démarches administratives ou simplement pour leurs loisirs.

Par ailleurs, voyant comment la ville arrive à aérer son urbanisme en limitant progressivement la place occupée par la voiture pour en accorder plus aux personnes (*stationnement restreint rues du G^{al} de Gaulle et de la Barre*) je pense qu'elle a une carte à jouer en faveur des modes actifs de déplacement en faisant preuve d'un peu d'audace et modernité, ce qu'elle sait faire pour la culture, le numérique et le festival de jazz à la programmation toujours intéressante.

En effet, votre équipe se soucie de la qualité de l'air et a adopté un Agenda 21 dans lequel cette réalisation aurait toute sa place.

On retrouve cette thématique dans le défi n° 8 du point d'étape du 9 décembre 2013 remis lors de la réunion publique consacrée au rapport d'étape de l'agenda 21 : Transport et mobilité durable « favoriser les modes de circulation douce » (*je dirais plutôt circulation « active » puisque nécessitant un effort physique, si modéré soit-il*). Il me semble que l'usage du vélo par les enghiennois et habitants des communes limitrophes ne pourra se faire qu'en favorisant leur circulation pour y accéder

.../...

De plus, dans les groupes de travail préparant la révision du PLU, une des préoccupations majeures des participants a été la réduction et la pacification de la circulation automobile, gage d'un meilleur partage de l'espace public.

Dans ce cadre, la mise en double sens cyclable de la rue de la Barre pourrait être un test grandeur nature avant d'envisager l'extension de ce genre d'aménagement à l'ensemble de la ville afin de la rendre plus facile et agréable à vivre.

Ainsi, après avoir été à deux reprises cette année « capitale du cyclisme sportif », Enghien pourrait ambitionner devenir, toute l'année cette fois, capitale du cyclisme au quotidien et en tirer profit pour étoffer son offre touristique en proposant une découverte à vélo de son patrimoine, à l'image des circuits pédestres et cyclistes proposés par le Comité départemental des Hauts-de-Seine pour découvrir certaines villes de ce département.

Et dans un avenir que j'espère proche, peut-être pourra-t-on voir inscrit au palmarès des « Respirations d'Enghien », catégorie « lutte contre la pollution atmosphérique urbaine », la Ville d'Enghien pour l'aménagement cyclable de son territoire.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à mon courrier et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma respectueuse considération.